

## Compte-rendu Assemblée générale extraordinaire du Foyer des Élèves du collège d'Avon le jeudi 11 mars 2021.

La réunion s'est tenue en distanciel (lien zoom).

### Sont présents :

Sabine Fauconnier, Principale  
Cécile Chauveton, professeur  
A. Douart, parent d'élève (Jonah Douart 3<sup>e</sup>1)  
Adrien Lambert, professeur  
Olivier André, professeur  
Catherine Simon, professeur  
Cécile Morzadec, Secrétaire du Foyer des élèves  
Céline Jublot, professeur  
Céline Gascoin, Sylvain Rousselet, parents d'élève (Paul Rousselet 3<sup>e</sup>3)  
Christelle Thibaut, Principale adjointe  
Corinne Cormier, professeur  
Davy Gourier, parent d'élève (Baptiste Gourier 6<sup>e</sup>1)  
Mariline Desjacques, professeur  
Eliane Bernard, professeur  
Francisco Salamanca, professeur  
Florence Saunier, professeur  
Karine Grossin, professeur  
Helene Schneider, parent d'élève (Clara Zeitoun 4<sup>e</sup>1)  
Isabelle Le Guennec, Directrice de la SEGPA  
Julie Aguergaray, CPE  
Sylvain Jacquet, professeur  
Virginie Lenzi, professeur  
Mathis Ledormeur, professeur  
Ophélie Rêteux, professeur  
Nacima Gasmi, AESH  
Nathalie Maltaverne, professeur  
Maud Poussin, professeur  
Pascale Ripet, professeur  
Sophie Lemerez, parent d'élève (Valentin Raulet 4<sup>e</sup>4)  
Susie Vusbaumer, professeur  
Cécile Sylvain, professeur  
Claire Jannin, professeur  
Mme Coudane, parent d'élève (Rafael Coudane 5<sup>e</sup>3) (arrivée à 18h37)  
Domitille Beaumont, parent d'élève (Nathanaël Beaumont 6<sup>e</sup>3) (arrivée vers 18h40)  
Marie Clouteau, professeur

Pour rappel, un seul vote par famille est admis. Cela fait donc 34 puis 36 présents mais 33, puis 35 voix.

**Début de la séance 18h26**

Introduction de Mme Fauconnier qui remercie M. André et Mme Rêteux pour leur travail énorme, acharné, qui fut précieux et utile pour les élèves et les parents.

Mme Fauconnier laisse la parole à Mme Morzadec qui va animer l'assemblée et propose de partager son écran pour transmettre au besoin des documents.

Mme Morzadec prend la parole et commence par remercier les personnes de leur présence.

Mme Chauveton et moi-même présiderons cette assemblée générale extraordinaire. Nous demandons à chacun d'avoir un nom bien identifiable de façon à faciliter le déroulement de cette réunion.

Mmes Jublot, Cormier, Clouteau, Vusbaumer et M. Ledormeur sont chargés du compte rendu et Mme Bernard demandera à chacun de s'identifier, et pour les parents, de préciser qui sont leur(s) enfant(s) et dans quelle(s) classe(s) ils sont scolarisés pour pouvoir établir la liste de présence à partir des listes des membres cotisants et membres de droit.

Les votes se feront en levant la main. Mme Bernard comptera le nombre de mains levées mais chacun peut aider.

Nous sommes contents de la présence des parents ce soir.

Avez-vous des questions ? Pas de questions.

Nous allons donc procéder à la réunion.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

Vote de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité. 33 voix pour.

### **2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2020**

Je tiens à apporter une rectification à ce compte rendu : en effet il y est indiqué par erreur la présence de Mme Saunier, c'était en effet Mme Vusbaumer qui était présente.

Y-a-t-il d'autres erreurs à signaler ? Pas d'autres erreurs.

Vote du compte-rendu. Adopté à l'unanimité. 33 voix pour.

### **3. Point sur les situations légale et administrative de l'association suite à la lettre de démission en date du 03 février 2021 de M. Olivier André et Mme Ophélie Rêteux**

Nous tenons tout d'abord à remercier très sincèrement M. André et Mme Rêteux pour leurs investissements et dévouement pour le foyer depuis de très nombreuses années.

Cependant leur démission conjointe a mis le foyer dans une situation compliquée du fait aussi que le bureau était incomplet (3 membres au lieu de 6) : il n'est donc pas possible au bureau de nommer des remplaçants en son sein, d'où la nécessité de cette AG extraordinaire, en accord avec les statuts et avec la loi de 1901 puisqu'une association a l'obligation d'avoir au moins 2 membres dirigeants (président et trésorier). Le bureau ne peut pas non plus désigner de lui-même les nouveaux membres du bureau car seule l'AG peut élire les membres du bureau (**article 8 des statuts**). Certaines associations importantes ont un CA qui peut, en dehors des AG, désigner de nouveaux membres du bureau. Comme nous sommes une petite association, nous n'avons pas de CA. L'AG est donc la seule institution compétente.

La démission de M. André et Mme Rêteux n'a pas suivi les règles usuelles en la matière mais nos statuts sont peu clairs à ce propos, ce qui laisse un flou (il est d'usage de remettre sa démission au bureau, ce qui n'a pas été le cas) (**articles 6 et 12**).

Mme Morzadec s'est renseignée sur des sites spécialisés sur internet ainsi qu'auprès de [service.public.gouv.fr](http://service.public.gouv.fr) qui l'a orientée vers le Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles ou CRIB77.

Il ressort de cela que :

la lettre de démission étant sans équivoque, publique et répétée (mail au CA du collège, mail aux collègues) elle est donc recevable.

La démission de Mme Rêteux, trésorière, est plus complexe. Il est d'usage pour les démissions de trésorier de prévoir un délai pour permettre à l'association de nommer ou d'élire un nouveau trésorier qui puisse faire la passation des pouvoirs qui doit être enregistrée par un procès-verbal lors d'une réunion du bureau. Cela protège aussi bien le trésorier démissionnaire que le nouveau trésorier en fixant clairement les dates de responsabilités.

Le nouveau trésorier ne peut prendre en responsabilité la gestion comptable de l'association qu'à partir de son élection au bureau, donc à partir du 11 mars 2021. L'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas pour objet de donner quitus pour la gestion, cela sera fait lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en septembre ou octobre 2021.

Mme Rêteux est responsable des comptes et de la comptabilité du 11/09/2020 (date de son élection) jusqu'à sa démission à savoir le 03/02/2021.

#### **(Arrivée de Mme Coudane)**

Entre le 03 février et le 11 mars 2021, le Foyer des élèves a été sollicité pour prendre en charge une partie de l'inscription aux concours Kangourou et Big Challenge, comme cela se faisait les années précédentes. Aucune dépense n'a cependant été engagée du fait de la situation. Le nouveau bureau élu sera chargé de régulariser cela.

Nous remercions Mmes Chauveton et Clouteau pour avoir proposé de faire l'avance de ces frais et Mme Fauconnier pour avoir proposé que le collège prenne en charge cette avance au besoin. Nous remercions aussi Mme Fauconnier pour l'utilisation du compte Zoom du collège.

Le nouveau trésorier sera responsable de la comptabilité du 11 mars 2021 jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Suite à la démission de M. André et Mme Rêteux, alors que nous étudions les statuts pour identifier la procédure à suivre, plusieurs irrégularités (erreurs dans les statuts, statuts peu clairs, pas de règlement intérieur, absence d'enregistrement des derniers statuts et du changement d'objet, pas de déclaration en préfecture des changements dans le bureau ...) sont apparues qui existaient avant même que M. André et Mme Rêteux ne soient membres du bureau. C'est la raison pour laquelle nous proposons à l'assemblée de travailler à résoudre ces problèmes d'ici à l'assemblée générale ordinaire.

Avez-vous des questions ? Pas de questions.

#### **4. Élection aux postes vacants du bureau**

Bien nous allons donc avant tout procéder à l'élection des membres manquants au bureau. 5 postes sont vacants puisque je ne suis pas démissionnaire.

Les membres élus au bureau lors de cette AGE le sont pour la fin du mandat à savoir jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale ordinaire qui doit se tenir dans les 2 mois qui suivent la rentrée de septembre 2021 (article 7).

Le rôle du bureau et son fonctionnement sont précisés dans les articles 9, 10, 11, 12.

Ce sont les membres du bureau qui ensuite élisent le président de l'association parmi eux et se répartissent les fonctions de trésorier et secrétaire pendant la première réunion du bureau. (articles 8 et 9 des statuts).

Pour faciliter la procédure et comme cela se fait lors des créations d'association, le bureau a été convoqué pour la fin de l'AGE de façon à désigner immédiatement le ou la président(e) et le ou la trésorier(e) titulaires.

À ce jour, j'ai reçu les candidatures des personnes suivantes :

Mme Susie Vusbaumer, professeur  
Mme Julie Aguergaray, CPE  
Mme Cécile Chauveton, professeur  
M. Francisco Salamanca, professeur

Y a-t-il d'autres candidats ?

**(Arrivée Mme Beaumont)**

Mme Morzadec accueille Mme Beaumont et lui demande si elle est candidate.

Mme Beaumont s'interroge sur le moment des réunions.

Mme Morzadec précise que les réunions a priori auront lieu le soir en visio et que le bureau s'adaptera aux parents.

Mme Beaumont répond qu'elle est candidate.

On demande à ce que soit précisé pour elle la durée du mandat. Mme Morzadec précise qu'il court jusqu'à l'assemblée ordinaire qui aura lieu dans les deux mois qui suivent la rentrée de septembre.

Mme Beaumont confirme sa candidature, cela fait donc cinq candidats.

Je propose de voter pour le groupe et non par nom. L'AGE est-elle d'accord ?  
L'assemblée générale est d'accord.

Vote : Bureau élu à l'unanimité. 35 voix.

#### **5. Mise en place de la commission fournitures (nomination des membres, définition de la mission)**

Comme précisé lors de la convocation de cette assemblée générale extraordinaire, le bureau propose la création de commissions pour gérer des actions mises en place par le foyer.

S'il n'y a pas de personnes volontaires suffisantes dans ces commissions, pour cette année scolaire, cette action sera mise en sommeil pour être réactivée lors de l'AG Ordinaire.

Concernant la commission fournitures : il s'agit d'organiser, aidé par le bureau, les commandes et la distribution des commandes de fournitures.

M. André pourra sans doute nous transmettre ses contacts ainsi que les procédures qu'il avait mises en place.

À ce jour, je n'ai pas reçu de candidature.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme Lemerez se propose.

Mme Vusbaumer propose de rejoindre cette commission et de quitter celle pour les photos dont les candidats sont plus nombreux.

Mme Vusbaumer encourage les parents à dire si les fournitures proposées par le collège sont un atout pour eux. Mme Beaumont acquiesce dans le chat.

Mme Morzadec rejoint la commission, ainsi que Mmes Bernard et Poussin.

Sont donc nommées dans la commission : Mme Lemerez, Mme Vusbaumer, Mme Morzadec, Mme Bernard et Mme Poussin.

#### **6. Mise en place de la commission photos (nomination des membres, définition de la mission)**

Concernant la commission photos : il s'agit d'organiser, aidé par le bureau, les commandes et la distribution des commandes de photos de classe et des produits dérivés.

M. André pourra sans doute nous transmettre ses contacts ainsi que les procédures qu'il avait mises en place.

À ce jour, j'ai reçu les candidatures des personnes suivantes :

Mme Nathalie Maltaverne

Mme Cécile Chauveton  
Mme Corinne Cormier  
Mme Catherine Simon

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Avez-vous des questions ?

Sont donc nommées dans la commission : Mme Maltaverne, Mme Chauveton, Mme Cormier, Mme Simon.

### **7. Pouvoirs donnés au bureau pour discussion de la convention du jardin pédagogique**

La convention signée en 2017 doit être révisée. La mairie a envoyé en date du 2 février 2021 une nouvelle convention avec des modifications des règles d'utilisation.

La responsabilité portée par le foyer est trop importante (un minimum de 10 h d'enseignement pour les écoles primaires et maternelles, des ateliers (10 par an) pour les adultes et les adolescents).

Les activités se font essentiellement dans le cadre de l'atelier nature qui est animé par M. André.

De nouvelles associations et l'école Montessori seraient associées à la nouvelle convention mais la responsabilité des cours repose toujours sur le Foyer dans la version transmise.

Il paraît judicieux que le collège soit au moins associé à la convention qui lie le Foyer à la commune, voire qu'il se substitue au Foyer dans cette convention. Le Foyer continuerait alors son soutien à cet atelier par le financement de certaines activités. Cela doit être discuté à la fois avec la commune, le collège, le foyer et M. André en tant que responsable de l'Atelier Nature.

L'AGE doit donner pouvoir au bureau pour la représenter dans ces discussions, la nouvelle convention, si convention il y a, devant être votée lors de la prochaine AG ordinaire.

Enfin, la convention actuelle limite à 12 poules le poulailler qui en compte actuellement 16 et 1 coq au moins. Il est donc nécessaire que 4 poules encore soient cédées au bénéfice du Foyer.

Avez-vous des questions ?

Mme Vusbaumer demande si les ateliers proposés au collège, comme l'atelier nature de M. André ou l'atelier jeux de M. Lambert, dépendent du Foyer ou du collège.

Mme Fauconnier répond que les ateliers sont financés par le collège, ils dépendent de celui-ci. Les activités proposées par la Maison des Jeunes relèvent d'une convention signée entre le collège et la Maison des Jeunes, l'atelier « jeux éducatifs » de Mme Jublot est financée par la Politique de la ville.

M. Lambert précise que les jeux de son atelier ont été achetés par le Foyer des élèves.

Mme Morzadec projette et commente la convention.

Vote des pouvoirs : Pouvoirs donnés au Bureau à l'unanimité. 35 voix pour.

**8. Pouvoirs donnés à Mme Morzadec, secrétaire pour la constitution d'une commission chargée de la révision des statuts et de la rédaction d'un Règlement Intérieur**

Comme nous l'avons dit précédemment, des irrégularités, des erreurs (comme la création de l'association qui est datée de 1962 au lieu de 1982), du flou et des imprécisions ont été identifiés dans les statuts. Avant de faire l'enregistrement des statuts, il est préférable de les réviser (recommandation du CRIB).

Nos statuts prévoient un RI et des commissaires aux comptes ce qui est une erreur puisque ce sont en fait des vérificateurs aux comptes. Nous devons le mettre en place.

J'ai trouvé des modèles de statuts et de RI qui vont nous permettre de remettre le tout d'aplomb. La commission permettra de rédiger ces documents et de les revoir avant de les présenter au bureau puis de les faire voter lors de l'AG ordinaire de rentrée. Cela permettra d'alléger aussi la charge de travail du bureau.

Une fois ces nouveaux statuts votés, nous les ferons enregistrer à la préfecture et l'association sera ainsi en ordre.

Avez-vous des questions ? Pas de questions.



Vote des pouvoirs : Pouvoirs donnés à Mme Morzadec, secrétaire, à l'unanimité. 35 voix pour.

## 9. Questions diverses

À ce jour, les questions diverses reçues sont les suivantes : pas de questions reçues

Y a-t-il des questions ?

Compte tenu de la situation sanitaire toujours compliquée, Mme Ripet demande au Foyer des élèves d'annuler la réservation de la salle de la Maison dans la Vallée qui avait été faite par M. André pour le spectacle de fin d'année prévu le 14 juin 2021.

Le Foyer s'en chargera après avoir demandé le contact à M. André. Mme Morzadec demande s'il est nécessaire de réserver une date pour l'année suivante. Mme Ripet précise que la réservation se fait en septembre. Elle le rappellera aux membres du bureau.

Mme Fauconnier clôt la séance en remerciant Mmes Morzadec et Chauveton pour le gros travail accompli dans un esprit constructif afin que le Foyer des élèves perdure et se réjouit de l'investissement des parents dans les actions et instances du Foyer.

**Fin de la séance de l'AGE 19h15.**

Les secrétaires de séance :

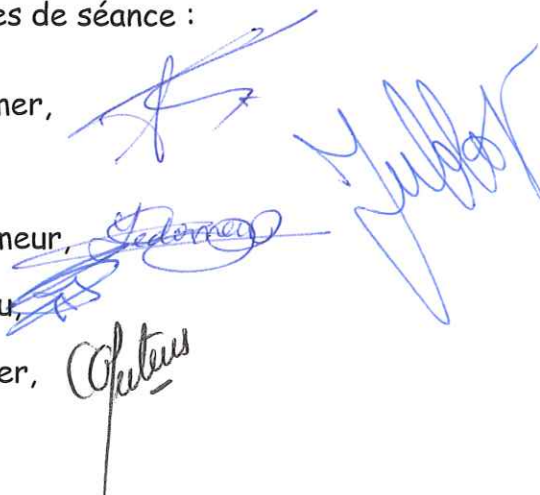
Susie Vusbaumer,

Céline Jublot,

Mathis Ledormeur,

Marie Clouteau,

Corinne Cormier,



Nouveau Président : Susie Vusbaumer



Secrétaire de l'association : Cécile Morzadec

